

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2025
EM/NC

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

ID : 055-215501222-20251006-2025_124-DE



Objet : Subvention aux associations ayant participé aux stages Pass'à Com

N° : DCM_2025/124

PUBLIÉE LE : 07/10/2025

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 29 septembre à 19 heures 30.

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire Monsieur Jean-Philippe VAUTRIN. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 22 septembre 2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Patrick BARREY, Martine MARCHAND, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Florent CARÉ, Angélique GÉNART
Benoît REYRE, Olivier LEMOINE, Claude LAURENT, Laïla AHADDAR, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET,
Edmond GUILLERY, Carole DELAMARCHE, Olivier GUCKERT, Céline ADOLPHE.

ONT DONNÉ PROCURATION :

Sandrine KIEFER donne pouvoir à Benoît REYRE
Martine JONVILLE qui donne pouvoir à Olivier LEMOINE
Suzel RICHARD donne pouvoir à Gérald CAHU
Liliane BOUROTTE donne pouvoir à Patrick BARREY

ÉTAIENT ABSENTS :

Monsieur Laetitia SACCHIERO, Annette DABIT, Nelly LOMBARD, Ahmed EZZAHRI, Jessica LEROY, Gérard LANDO, Jean-Benoît JANNOT

Conseillers en exercice : Présents : 17 - Absents : 6 - Pouvoirs : 5 - Votants : 22

Madame Martine Marchand est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2024/141 portant sur les stages dans le dispositif Pass à Com ;

La Ville de Commercy soutient la mise en place de stages par les associations commerciales pendant les vacances scolaires s'inscrivant dans le dispositif Pass'à Com.

Le soutien de la Ville aux associations se traduit par :

- la réalisation d'une plaquette recensant les stages
- une communication numérique envers les jeunes
- le versement d'une subvention de 20 € par heure pour les projets répondant aux critères suivants :
 - ▶ durée du stage : 1 séance de 1 à 3 heures, (possibilité de faire plusieurs stages, à raison d'un stage par semaine)
 - ▶ nombre de porteurs de carte : avoir au moins 3 porteurs de la carte Pass'à Com par stage
 - ▶ être signataire la charte d'engagement relatif au dispositif Pass'à Com

Dix associations ont participé à ce dispositif pendant les vacances d'été 2025. Ces stages ont généré au total 102 inscriptions. Au regard des critères de subvention, 8 associations peuvent bénéficier de cette subvention :

Association	Nombre et durée du stage répondant aux critères de subvention	Subvention allouée
Aeromodel club Commercy	1 stage de 3h	60,00 €
Cercle philatélique	1 stage de 3h	60,00 €
Club nautique Commercy	4 stages d'1h30	120,00 €
École de rugby	2 stages de 2h	80,00 €
L'Hameçon commerzien	2 stages de 2h	80,00 €
Ping Pong club commerzien	4 stages de 1h	80,00 €
Tennis club commerzien	3 stages d'1h30	90,00 €
Twirling club Commerzien	2 stages de 2h	80,00 €
		650,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

le Conseil municipal décide :

- **DE VALIDER** et **DE VERSER** les subventions, pour la réalisation de stages d'été 2025 dans le cadre du dispositif Pass'à Com, selon le tableau ci-dessus pour un montant total de 650 €.

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

Le Maire

Jean-Philippe VAUTRIN

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.